



# La Régionale Sportive

## Procès-verbal n°3

Mercredi 4 mars 2020 à 18h00

Restaurant Bel Air à Saint-Louis

Président : MOULTSON Joseph Karl

Membres Présents : GUICHARD Thierry – ANTOINE Jean Paul – BANOR Marie Claude – VILLENDEUIL Axel.

Membres de la CRTIS : Mr ETHEVE Yves – MAGNAVAL René – M'ZE Alix – RAMCHETTY Jean René – MAHAVANDE Thierry – VALMY Jean Hugues.

Membres absents : DITNAN Jean Claude.

Début de Séance : 18h00

Ordre du jour :

- I. PROGRAMMATION ET ORGANISATION  
DU TOUR PRELIMINAIRE DE LA COUPE  
DE LA REUNION
- II. COURRIERS DES CLUBS



### **III. COURRIERS MAIRIES / SPORTS**

### **IV. CRTIS**

## **❖ APPROBATION PROCES-VERBAL**

*La Régionale Sportive approuve le procès-verbal n°2 de la séance du mardi 25 février 2020 et entérine les décisions prises lors de cette séance.*

### **I. COURRIERS DES CLUBS**

#### **ES ETANG SALE**

Courrier en date du 1<sup>er</sup> mars 2020, nous informant que l'équipe est hors du Département et nous demandant le report du match « ES ETANG SALE / AS STE SUZANNE », initialement prévu le dimanche 8 mars 2020,

**La Régionale Sportive décide de :**

**\* Prendre bonne note**

**\* Donner un avis favorable, et demande de bien vouloir fournir un stade pour la programmation du match reporté**

**\*Transmettre au Département Compétitions LRF pour instruction.**

#### **AJ PETITE ILE**

Courrier en date du 3 mars 2020, demandant un changement d'horaire pour les U17,

**La Régionale Sportive décide de :**

**\*Prendre bonne note de ladite demande**

**\*Transmettre ledit courrier au Département Compétitions LRF et à la Régionale des Jeunes pour instruction.**

#### **JS CRESSONNIERE**

Courrier en date du 4 mars 2020, demandant l'engagement d'une section Vétérans des + 42 ans pour la saison 2020,

**La Régionale Sportive décide de :**

**\*prendre en compte de l'engagement**

**\*Transmettre ledit courrier à la Commission Vétérans pour instruction**



**\*Transmettre au Département Compétitions LRF, au Service Licences et au Service Comptabilité LRF pour information.**

### **FC PLAINE DES GREGUES**

Courrier en date du 3 mars 2020, nous informant le non-engagement de la section U21 pour la saison 2020,

**La Régionale Sportive décide de :**

**\*Prendre bonne note**

**\*Transmettre ledit courrier à la Régionale des Jeunes pour instruction.**

## **II. COURRIERS MAIRIES / SPORTS**

### **MAIRIE DE ST ANDRE**

Courrier de la Mairie de St André, en date du 2 mars 2020, nous informant l'indisponibilité du Stade Soune Seyne, le dimanche 19 avril 2020,

**La Régionale Sportive décide de :**

**\*Prendre en compte dudit courrier**

**\*Transmettre ledit courrier au Département Compétitions LRF pour instruction.**

## **❖ INFORMATION**

Courrier de Mme EOUZAN Sonia, de la FFF, en date du 2 mars 2020, nous informant la modification du protocole avant match :

**« Suite à la recommandation de Mr Olivier VERAN, Ministre des solidarités et de la santé, « d'éviter la poignée de main », la FFF a modifié le déroulement du protocole d'avant match pour l'ensemble des compétitions nationales.**

**La Régionale Sportive décide de :**

**\*Prendre bonne note.**

**\*Transmettre ledit courrier au Département Compétitions LRF pour instruction.**



### **III. CRTIS**

Présentation de la CRTIS :

- Président : MAGNAVAL René
- Membres : RAMCHETTY Jean René (secteur ouest)  
M'ZE Alix (secteur nord)  
MAHAVANDE Thierry (secteur est)  
VALMY Jean Hugues (secteur sud)
- Secrétaire : BENARD Emilie

Le Président de la Régionale Sportive a sollicité la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives à participer à cette séance afin de collaborer sur les terrains à visiter :

- Stade Joffre Labenne
- Stade du 23<sup>ème</sup> Km
- Stade Georges Repiquet

Contrôler l'éclairage dans le but de jouer en nocturne.

- Stade de Bois d'Olives

Sur demande du club de l'AJS BOIS D'OLIVES, qui souhaiterait jouer sur leur terrain.

Le Président de la CRTIS présente son programme :

- Visiter tous les terrains de la R1 et de la R2
- Revoir les terrains visités l'année dernière par la Commission en se basant sur le dernier compte rendu afin de vérifier si les modifications ont été faites.



- Mettre l'accent sur la sécurité

Les visites effectuées en 2020 :

- Stade Jean Ivoula : obligation d'éclairage – un accent sur les vestiaires, il y a un seul vestiaire pour les arbitres.
- Stade Domenjod : basé sur le rapport de l'année dernière, tous les travaux demandés par la Commission sont faits. Le terrain est opérationnel.
- Stade de la Redoute : les travaux ont été réalisés dans le but de bien séparer les officiels du public.

La CRTIS est satisfaite des ses visites car les résultats sont positifs.

#### **Intervention du Président de la LRF :**

- La CRTIS doit faire un état des lieux général.
- La CRTIS doit collaborer avec la Régionale Sportive, en lui donnant, à chaque visite, un compte rendu.
- Les terrains en Régionale 1 ou en Régionale 2 qui n'ont pas de tribune couverte.
- Le Stade Michel Volnay : il faut impérativement fermer le portail donnant sur le terrain de basket et les portillons donnant accès à la tribune officielle. La JSSP doit être dans les vestiaires donnant sur le parking.
- Stade du 23<sup>ème</sup> Km : tout club de R2 a l'obligation de mettre en place d'une billetterie.

**Fin de Séance à 20h00.**

**Le Président de la Régionale Sportive**

**Mr MOULTSON Joseph Karl**